

AMBASSADE DE FRANCE EN ARGENTINE

Pôle agricole régional de Brasilia

16 mars 2020

Mesures et impacts de l'épidémie de coronavirus Covid-19 sur les secteurs agricole et agroalimentaire en Argentine

Résumé

Pas de restrictions spécifiques sur les flux d'importation ou d'exportation de marchandises. Vols en provenance de France suspendus. Entrée interdite aux français non-résidents. Arrêt des délivrances de visas étudiants, enseignants ou chercheurs au moins jusqu'à la fin septembre 2020.

Importations en Argentine depuis la France

Aucune mesure de restrictions ou de contrôles spécifiques mise en place au 16 mars 2020.

Aucune mesure spécifique dans le champ économique au 16 mars 2020.

Aucune difficulté logistique spécifique signalée au 16 mars 2020.

Exportations de l'Argentine vers la France

Aucune mesure de restrictions ou de contrôles spécifiques mise en place au 16 mars 2020.

Aucune mesure spécifique dans le champ économique au 16 mars 2020.

Aucune difficulté logistique spécifique signalée au 16 mars 2020.

Dispositions relatives aux visas pour les étudiants, chercheurs, stagiaires, experts

Depuis le 14 mars, l'Argentine n'autorise plus les mobilités entrantes d'étudiants et d'enseignants chercheurs pour les ressortissants des pays de l'UE, dont la France. Ceci au moins jusqu'à la fin du mois de septembre 2020.

Informations sur le dispositif de contrôle des personnes à la frontière et d'admission sur le territoire

Depuis le 15 mars 2020 au soir, l'entrée dans le pays est interdite pour les étrangers non-résidents ayant séjourné dans les 14 derniers jours dans l'un des pays considéré comme zone affecté (cela inclut la France).

Les vols en provenance de l'UE, de l'espace Schengen, du Royaume Uni, de l'Irlande du Nord, des Etats-Unis, Japon, Corée du Sud et Iran sont suspendus pour 30 jours à compter du 13 mars 2020.